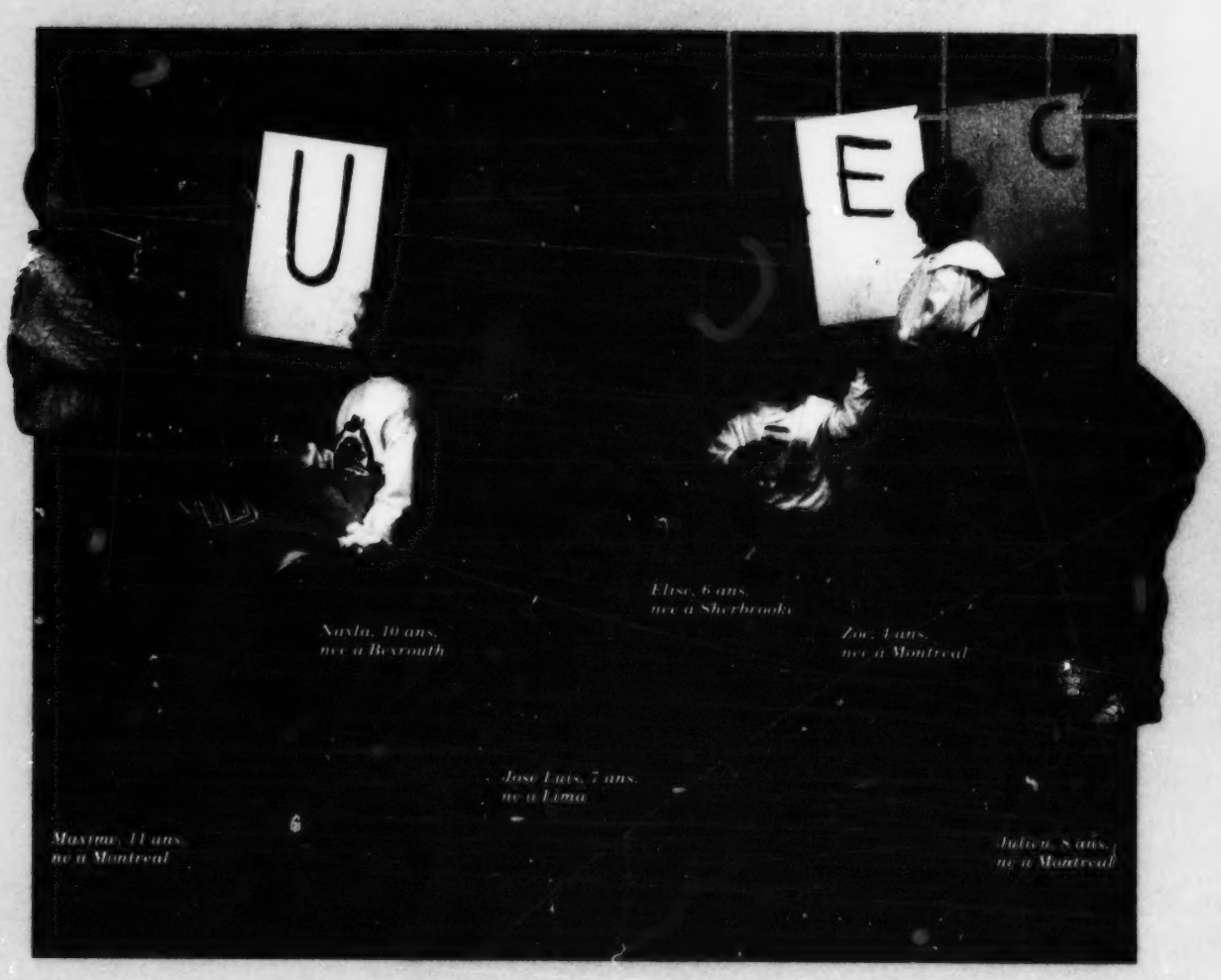

L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation

Québec

L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES QUÉBÉCOIS DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Document de réflexion et d'orientation

Cette publication a été éditée par la Direction des communications
du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
360, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 2E9

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-21408-0
Gouvernement du Québec 1990

Table des matières

Présentation du document 1

1. Une description du processus d'intégration et des conditions nécessaires à sa réalisation 3

1.1 L'intégration est un processus d'adaptation à long terme 3

1.2 Ce processus est multidimensionnel 4

1.3 L'intégration est distincte de l'assimilation 5

1.4 La maîtrise d'une langue commune joue un rôle moteur essentiel dans le processus d'intégration 6

1.5 Ce processus n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective 7

1.6 L'intégration implique le développement d'un sentiment d'appartenance à la société d'accueil 10

2. Le contexte spécifique du Québec et ses défis particuliers 13

2.1 La nouveauté de la problématique d'intégration en milieu francophone 13

2.2 La fragilité du statut du français comme langue commune de la société québécoise 14

2.3 Les tendances centrifuges qui se manifestent chez les immigrants et leurs descendants 15

2.4 La difficulté particulière qu'implique pour la communauté francophone sa redéfinition en communauté d'accueil 17

Présentation du document

Définir le concept d'intégration et, qui plus est, en cerner la spécificité dans le contexte québécois, n'est pas chose aisée. Une telle tâche implique en effet d'élaborer une formule de consensus social qui puisse rallier les divers groupes et individus qui ont commencé à s'exprimer dans une débat qui, à peine amorcé, révèle déjà des positions marquées et des divergences dans la définition des concepts. Au risque de schématiser quelque peu, disons que l'on fait face au défi de répondre à des questions controversées telles que «Qu'est-ce qu'un immigrant ou un Québécois des communautés culturelles intégré à la société québécoise ? » et « Quelles sont les conditions nécessaires à cette intégration ?» et de le faire en des termes suffisamment simples pour fonder une action cohérente et suffisamment complexes pour tenir compte des dimensions multiples de la problématique.

Dans cette démarche, il est possible de se reposer sur un certain nombre de constats découlant de l'analyse, par divers experts et intervenants, du phénomène de l'intégration dans les sociétés occidentales modernes et démocratiques dont le Québec fait partie. Dans la première partie de ce document, on proposera donc une définition du concept d'intégration ainsi qu'une description sommaire de diverses dimensions du processus et des conditions nécessaires à sa réalisation.

Cependant, dans un contexte complexe comme celui du Québec, il serait délicat d'adopter un modèle pré-établi. En effet, l'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles doit se fonder sur une vision réaliste de l'enjeu ethnoculturel dans notre société. C'est pourquoi, dans la deuxième section du document, les exigences que posent le contexte spécifique du Québec en matière d'intégration sont analysées et les défis particuliers auxquels nous devons faire face identifiés.

1 Une description du processus d'intégration et des conditions nécessaires à sa réalisation

Parmi toutes les définitions de l'intégration, la plus féconde et la plus susceptible de rendre compte de la complexité des défis auxquels font face divers secteurs de la société québécoise peut être résumée comme suit :

L'intégration est un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle moteur essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard.

Cette vision de l'intégration repose sur six constats qui font l'objet d'un large consensus parmi l'ensemble des analystes du phénomène.

1.1 L'intégration est un processus d'adaptation à long terme

À l'opposé d'une certaine conception populaire qui fait de l'intégration un état statique dont il serait possible de dresser un bilan péremptoire, l'analyse du phénomène tel qu'il se vit réellement démontre que l'intégration est avant tout un processus dynamique qui s'inscrit dans le temps, nécessite de l'immigrant et de la société d'accueil une implication à long terme et ne suit pas nécessairement une progression linéaire, étant donné la nature des obstacles complexes que l'immigrant peut rencontrer dans sa démarche.

La complexité du processus d'adaptation auquel est soumis l'immigrant a généralement été illustrée par la métaphore « classique » qui établit un parallèle entre cette réalité et le processus de socialisation et d'interrelation avec le milieu que doit vivre l'enfant avant qu'on puisse le considérer comme adulte et « membre à part entière » de sa société particulière. Outre sa connotation quelque peu paternaliste, ce parallèle sous-estime grandement la complexité de la situation vécue par l'immigrant, qui fait face à une resocialisation dans un cadre pré-établi beaucoup moins souple et accueillant que celui d'une famille.

Il faut admettre néanmoins qu'il illustre bien plusieurs dimensions essentielles du processus d'intégration, comme l'implication active du principal intéressé (l'enfant **se** développe, comme l'immigrant **s'**intègre) ; la négociation et la transformation mutuelle des partenaires qu'il exige (l'ensemble des sciences sociales et même la biologie font désormais ressortir le caractère bidirectionnel de la notion d'adaptation) ainsi que la difficulté, voire le danger, d'effectuer des bilans d'ensemble qui figent à un moment donné une réalité extrêmement mouvante (d'où la tendance en psychopédagogie et en sciences sociales appliquées à se concentrer sur l'identification des difficultés et des obstacles plutôt que sur l'énoncé de jugements globaux relatifs aux individus ou aux institutions).

Ce parallèle rappelle également une dimension souvent négligée dans le discours des divers groupes de pression, soit le fait que la démarche d'intégration est vécue avant tout

par des individus et non par des représentants de groupes types. Ces individus, qu'ils soient encore immigrants ou déjà citoyens, ont des besoins qui leur sont spécifiques et des rythmes de progression qui leur sont propres, tant à cause de leur passé prémigratoire que des obstacles particuliers que rencontrent certains sous-groupes dans la société d'accueil (exemples : les minorités visibles, les femmes et les personnes peu instruites ou à faible revenu). Il n'existe donc pas de stade prédéfini qui serait valable pour tous les individus et par lequel passeraient nécessairement tous les immigrants dans leur démarche d'intégration.

Cette diversité des réalités vécues sous le concept de processus d'intégration reflète d'ailleurs largement la complexité des objectifs poursuivis par une société dans le cadre de sa politique d'immigration, laquelle implique la sélection de clientèles différentes dont les atouts et les faiblesses sur le plan de l'intégration sont loin d'être identiques.

De plus, comme le processus d'intégration est multidimensionnel, on note souvent une absence de congruence dans le degré d'intégration atteint en divers champs sociaux. En effet, certains obstacles à la pleine participation à la société d'accueil peuvent persister sur plusieurs générations alors même que l'immigrant ou ses descendants sont déjà partiellement intégrés sur d'autres plans de la vie sociale.

La reconnaissance du processus d'intégration comme une démarche à long terme met en lumière la nécessité d'une action qui transcende les catégories juridiques pour s'adapter à une réalité diversifiée et répondre aux besoins particuliers de chaque individu. Et si les exemples d'intégration rapide et réussie sont plus fréquents qu'on ne veut parfois l'admettre, rien cependant ne permet de préjuger de la durée du processus pour une personne donnée.

1.2 Ce processus est multidimensionnel

La resocialisation que doit vivre l'immigrant inséré dans un milieu entièrement nouveau exige une adaptation à l'ensemble des dimensions de la vie collective de la société d'accueil.

L'immigrant et ses descendants doivent donc relever simultanément une variété de défis pour s'assurer une intégration linguistique, culturelle, socio-économique, institutionnelle et personnelle harmonieuse. Au chapitre des adaptations que suppose l'intégration, mentionnons l'apprentissage et la maîtrise de la langue d'accueil ; la familiarisation avec les codes culturels de la nouvelle société et la redéfinition d'une identité qui permette d'harmoniser ces éléments avec la culture d'origine ; une insertion socio-économique plus ou moins complexe compte tenu des acquis prémigratoires et des obstacles structurels de la société d'accueil ; la nécessité de traiter avec une variété d'institutions plus ou moins accueillantes et fonctionnant selon des normes différentes de celles du pays d'origine, ainsi que l'établissement de relations interpersonnelles significatives qui transcendent les barrières culturelles ou raciales.

De plus, toutes les dimensions où se vit le processus d'intégration sont interreliées. En effet, les succès remportés ou les obstacles rencontrés dans certains domaines peuvent faciliter ou inhiber le processus dans d'autres. Sans décrire ici l'ensemble de ces relations, rappelons par exemple qu'il est difficile de nier que l'intégration linguistique dépend, dans une large mesure, de l'insertion socio-économique, de la fréquentation des institutions de la société d'accueil et de la qualité des relations interpersonnelles de l'immigrant ou de ses descendants avec des membres de la société d'accueil, ces trois dimensions influençant à la fois son attitude à l'égard de la langue et de la possibilité qui s'offre à lui de la pratiquer. De même, il est évident qu'une intégration socio-économique réussie demande, en plus de mesures spécifiques à ce domaine, la maîtrise de la langue d'accueil, la familiarisation avec les codes culturels de la société et un climat de relations interethniques favorisant l'égalité de tous les citoyens.

Ce constat révèle une réalité souvent négligée dans les contextes où la polarisation du débat privilégie certaines problématiques aux dépens d'autres tout aussi importantes, soit le fait qu'aucune dimension, aussi nécessaire soit-elle, ne saurait suffire à assurer à elle seule le processus d'intégration dans son ensemble. L'affirmation suivante démontre par

l'absurde l'impossibilité d'un discours unidimensionnel dans ce domaine : si la maîtrise de la langue d'accueil était une condition suffisante à l'intégration des immigrants et de leurs descendants à la société d'accueil, les membres des minorités visibles qui ont comme langue maternelle la langue d'accueil ne devraient rencontrer aucune difficulté d'insertion socio-économique, de participation aux institutions ou de relations interpersonnelles avec le groupe majoritaire.

Ce caractère multidimensionnel et, pourrait-on dire, « intégré » du processus d'intégration influence largement les conditions d'efficacité d'une politique réussie dans ce domaine. Une telle politique interpelle nécessairement l'ensemble de la société et doit reposer sur la collaboration soutenue de tous les acteurs sociaux : les ministères, les institutions publiques ou parapubliques, les organismes non gouvernementaux des communautés culturelles ou du groupe majoritaire, ainsi que la population dans son ensemble. De plus, ces divers intervenants doivent travailler de concert afin d'assurer l'interrelation et la congruence des interventions mises en œuvre en divers champs sociaux.

1.3 L'intégration est distincte de l'assimilation

Le concept d'assimilation fait référence à une situation où l'immigrant ou ses descendants ont adopté intégralement la culture du pays d'accueil et abandonné toute identité spécifique au profit de la fusion avec le groupe majoritaire. Ce concept décrit donc essentiellement un mode d'insertion culturelle et non l'ensemble du processus d'intégration. Il existe maints exemples, à travers le monde, de minorités assimilées culturellement qui ne sont pas pour autant intégrées socio-économiquement ou institutionnellement.

On a toutefois longtemps pensé dans la très grande majorité des sociétés occidentales que l'assimilation était une condition nécessaire à l'intégration. C'est pourquoi plusieurs pays d'accueil faisaient de l'idéologie assimilationniste un des éléments de leur politique à l'égard des immigrants et des membres des communautés culturelles auxquels ils imposaient l'abandon de leur culture.

Le bilan de plus d'un siècle de cette pratique, qui a d'ailleurs conduit au rejet général de cette idéologie, est sans ambiguïté. Loin de faciliter le processus d'intégration, l'imposition unilatérale d'une idéologie assimilationniste a tendance, dans la très grande majorité des cas, à inhiber la pleine participation des immigrants et de leurs descendants à la vie collective du pays d'accueil. En effet, une telle position ne tient pas compte de la complexité du phénomène d'appartenance culturelle, qui ne se modifie que très lentement, ni du rôle essentiel que joue le sentiment d'être accepté comme différent dans le processus qui amène graduellement l'immigrant ou ses descendants à s'identifier à la société d'accueil. De plus, le refus de prendre en compte la diversité culturelle dans l'ensemble des institutions publiques, outre le fait qu'elle freine l'égalité d'accès aux services, entraîne bien davantage la marginalisation ou le repli sur soi des immigrants et des membres des communautés culturelles qu'il ne les incite à s'intégrer.

Il est donc clair qu'il faut distinguer intégration et assimilation, et que la première n'exige pas la seconde. Cependant, à la lumière des premiers éléments de bilan qui commencent à émerger de 20 ans de politiques dites pluralistes, la grande majorité des intervenants et analystes ont commencé à s'interroger sur la pertinence de diverses affirmations quelque peu rapides que certains partisans inconditionnels du maintien des cultures d'origine ont parfois voulu présenter comme des corollaires à ce constat.

Tout d'abord, à l'opposé de la vision qui postule que le maintien des cultures d'origines est une condition nécessaire à l'intégration, l'analyse du processus révèle que ce n'est pas l'imposition d'une formule ou d'une autre qui permet à l'immigrant ou à ses descendants de s'identifier à la société d'accueil, mais bien le sentiment de respect de ses origines et de liberté quant aux choix culturels que lui ou ses descendants voudront effectuer. Ce constat est d'ailleurs largement étayé par l'existence d'un nombre appréciable d'immigrants qui, ayant choisi l'assimilation comme mode d'insertion culturelle, considèrent souvent tout

discours trop axé sur l'appartenance culturelle et la valorisation des différences comme une tentative suspecte de marginalisation.

De plus, la thèse selon laquelle l'encouragement de l'État au maintien des cultures d'origine constitue en soi, et indépendamment des balises que l'on peut fixer à ce type d'intervention, une condition facilitant l'intégration est aujourd'hui largement remise en question. En effet, si la valorisation des cultures d'origine et le soutien à leur développement doivent être privilégiés comme choix de société à cause de l'enrichissement que ces cultures représentent pour l'ensemble de la population, le rôle de cette approche dans la dynamique d'identification et de pleine participation des immigrants et de leurs descendants à la vie collective de la société d'accueil demande à être précisé. De nombreuses critiques s'adressent plus particulièrement à la conception statique, passéiste et « étrangère » de la culture que le concept de « maintien » a souvent véhiculée, ainsi qu'à la ségrégation institutionnelle ou communautaire à laquelle diverses interventions dans ce domaine ont parfois donné lieu.

1.4 La maîtrise d'une langue commune joue un rôle moteur essentiel dans le processus d'intégration

La maîtrise de la langue de la société d'accueil (ou de celle qui constitue la langue commune de la vie collective) joue un rôle central dans le processus d'intégration de l'immigrant et de ses descendants.

En effet, elle représente généralement une condition nécessaire à la pleine participation à la vie économique et aux institutions dominantes de la société, tout en favorisant une première familiarisation avec la culture du pays d'accueil. En outre, elle rompt l'isolement de l'immigrant ou de ses descendants en leur permettant de communiquer et d'entretenir des relations avec l'ensemble de leurs concitoyens.

La langue est toutefois plus qu'un outil : c'est un symbole d'identification et d'appartenance. Son acquisition facilite donc la reconnaissance de l'immigrant ou de ses descendants comme membres à part entière de la société d'accueil aux yeux du groupe majoritaire. À l'inverse, l'absence d'intégration linguistique (quelqu'en soit la cause réelle) est souvent interprétée comme un rejet et un mépris de la société d'accueil, et ce même dans un contexte où la situation linguistique est peu problématique.

Cette importance de la maîtrise d'une langue commune est évidente dans l'ensemble des sociétés occidentales qui, sans avoir généralement besoin de formuler d'exigences à cet égard, font très largement de l'intégration linguistique leur principale priorité d'intervention comme en témoigne l'investissement considérable qu'elles consentent dans ce domaine par rapport à d'autres.

Il ne faut pas toutefois confondre maîtrise d'une langue commune et assimilation linguistique. En effet, il est désormais admis que le développement des langues d'origine, en plus de constituer un atout social appréciable, est susceptible de favoriser l'apprentissage de la langue d'accueil et le sentiment d'identification à la société commune, pour autant que ces objectifs fassent l'objet d'une action concertée.

De plus, dans le cadre de nos sociétés démocratiques, il est clair que l'intervention étatique doit s'arrêter où commence la vie privée. C'est pourquoi, alors que plusieurs pays d'immigration incitent les immigrants ou leurs descendants, non seulement à apprendre la langue commune mais aussi à l'utiliser systématiquement lors d'interventions à caractère public, tous considèrent que son adoption à plus long terme comme langue d'usage au foyer ou comme langue maternelle ne peut être imposée par l'État et doit résulter du libre choix des individus concernés.

Contrairement à la vision populaire qui réduit souvent l'apprentissage au seul enseignement, l'ensemble de la recherche psycholinguistique démontre aujourd'hui que l'acquisition, et notamment la maîtrise d'une langue étrangère, repose sur trois facteurs d'importance sensiblement égale dans le processus, soit la motivation à apprendre la langue, l'accessibilité et la qualité des services, ainsi que le désir et la possibilité de la pratiquer dans la vie quotidienne. Toutefois, lorsque l'on aborde plus spécifiquement la question de

l'acquisition d'une langue d'accueil par des populations immigrantes, on tient généralement pour acquises deux de ces dimensions.

En effet, dans un contexte sociolinguistique simple, la motivation de l'immigrant à apprendre la langue d'accueil découle pour ainsi dire « naturellement » du rôle déterminant de celle-ci dans l'ensemble de la société d'accueil ainsi que de la nécessité incontournable de son acquisition dans le processus d'intégration socio-économique et de mobilité sociale de l'immigrant et de ses descendants.

De plus, pour autant que soit réellement assurée la pleine participation des immigrants et de leurs descendants à l'ensemble de la vie collective, les interactions quotidiennes au sein de la société d'accueil et de ses institutions créent un effet de bain linguistique ou d'immersion qui contribue largement à l'acquisition et à la maîtrise de la langue d'accueil. Le désir et la possibilité de pratiquer la langue commune s'imposent donc rarement comme des objectifs nécessitant des interventions spécifiques.

C'est pourquoi l'action dans le domaine linguistique consiste la plupart du temps en deux types d'intervention soit, d'une part, favoriser l'accessibilité et la qualité des services de formation initiale destinés aux adultes et aux enfants immigrants et, d'autre part, mettre en œuvre des mesures de perfectionnement et de soutien permettant le suivi des efforts consentis par les clientèles plus anciennes.

À ce titre, il importe de noter que, dans tous les contextes, la maîtrise de la langue d'accueil est rarement acquise lors de la formation initiale, même dans le cas de l'enfant qui apprend plus rapidement que l'adulte. L'atteinte de cet objectif s'étend, la plupart du temps, sur plusieurs années et l'on constate même souvent que, pour une variété de facteurs, les besoins linguistiques de certaines clientèles de seconde génération peuvent être très similaires à ceux des nouveaux arrivants.

1.5 Ce processus n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective

Si la maîtrise de la langue commune est un outil essentiel à l'intégration de l'immigrant ou de ses descendants à la société d'accueil, elle ne représente toutefois pas le principal révélateur de l'achèvement du processus dans son ensemble. On conviendra aisément que devenir membre d'une société, ce n'est pas seulement communiquer avec ses nouveaux concitoyens par le médium d'une langue commune, mais que c'est aussi et surtout partager avec eux un vécu quotidien à travers diverses situations d'interaction sociale et participer comme eux à la vie collective qui la fonde.

En effet, c'est largement par ce contact et cette collaboration entre nouveaux arrivants et membres de la société d'accueil — que ce soit dans le milieu du travail, dans les loisirs, la vie communautaire ou dans le cadre de diverses institutions publiques ou privées à caractère plus ou moins formel — que l'immigrant s'initie à la nouvelle réalité à laquelle il doit s'adapter, pratique la langue d'accueil et s'identifie graduellement à la société d'accueil. De plus, en partageant un vécu commun, les citoyens de toutes origines apprennent à se reconnaître comme membres d'une société commune.

Cependant, dans les états démocratiques qui font de l'égalité des chances et de la justice sociale des principes fondamentaux, il ne suffit pas, pour parler d'une intégration réussie, que l'immigrant ou ses descendants aient un accès minimal à certaines dimensions de la vie collective. L'idéal moderne de participation constitue en effet un concept beaucoup plus exigeant dont l'objectif ultime est de permettre à tous les citoyens un égal accès aux ressources, services et instances décisionnelles afin qu'ils soient en mesure d'apporter, dans les limites de leurs capacités personnelles, leur pleine contribution à la vie économique, sociale et politique de la société dont ils sont membres.

Bien que ce défi touche une variété d'individus et de groupes dans l'ensemble de nos sociétés démocratiques qui sont loin d'avoir entièrement réalisé leur idéal participatif, son atteinte est particulièrement essentielle dans le cas des populations immigrantes, étant donné le caractère conscient et délibéré du contrat tacite qui est à la base du projet migratoire.

En effet, d'une part, si l'immigrant a choisi le pays d'accueil et décidé de vivre l'expérience somme toute difficile de se déraciner et de repartir à zéro, c'est clairement parce qu'il s'attend à un traitement équitable dans la société d'accueil et à la possibilité de maximiser — parfois pour lui-même mais la plupart du temps pour ses enfants — ses chances de mobilité sociale et d'accès à divers avantages matériels ou symboliques dont il ne bénéficiait souvent pas dans sa société d'origine. D'autre part, si la société d'accueil établit une politique d'immigration et consent à des efforts importants pour recruter et sélectionner des personnes susceptibles de contribuer à son développement, c'est qu'elle considère qu'elle poursuit ainsi ses intérêts spécifiques. Elle est donc justifiée de s'attendre à bénéficier pleinement de l'apport économique, social, culturel et politique des personnes qu'elle a accepté de recevoir.

L'analyse du processus d'intégration illustre clairement la complexité et le caractère à long terme du cheminement de l'immigrant ou de ses descendants vers une pleine participation à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil. En effet, pour reprendre ici une formule « classique » du mythe de l'immigration, qui ne décrit évidemment pas la réalité ni l'objectif de tous les individus, le passage de « pauvre à président » nécessite des efforts soutenus tant de la part de l'immigrant et de ses descendants que de la société d'accueil.

Dans un premier temps, l'immigrant doit s'établir et réaliser une première insertion de base dans la nouvelle société. Il lui faut trouver un logement, s'initier aux institutions que lui et sa famille devront fréquenter, obtenir un premier travail ou, s'il est entrepreneur, découvrir les règles du jeu d'un monde des affaires parfois différent de celui qu'il connaissait. Le soutien que doit lui fournir la société d'accueil varie évidemment selon les atouts particuliers dont il dispose sur les plans socioprofessionnel, linguistique et culturel, lesquels conditionnent la nature et l'ampleur des défis qu'il devra relever. De même, le nouvel arrivant adoptera des modes d'insertion différents selon la spécificité de sa situation.

Bien qu'un certain nombre d'immigrants, généralement parmi les plus favorisés ou les plus proches culturellement du groupe majoritaire, optent pour l'insertion personnelle sans intermédiaire au sein de la société d'accueil, le regroupement avec des personnes de même origine, qui a pour conséquence l'émergence de quartiers « ethniques » et la création d'institutions de services propres à la communauté, constitue la stratégie la plus fréquemment adoptée par les nouveaux arrivants.

À l'opposé d'une perception populaire quelque peu réductrice, qui conçoit ce regroupement communautaire uniquement comme un obstacle à la pleine participation, l'examen du cheminement des vagues migratoires successives dans l'ensemble des pays d'immigration révèle que ce mode de première insertion constitue, la plupart du temps, une stratégie efficace à court terme pour l'immigrant. Elle lui permet en effet d'amortir le choc que représente le passage d'une société à une autre ; d'assurer sa survie matérielle immédiate en s'insérant dans un marché du travail segmenté qui n'exige pas préalablement l'expérience autochtone ; de s'initier graduellement à la fréquentation du groupe majoritaire et de ses institutions et de répondre à des besoins que la société d'accueil ne pourrait généralement pas combler à elle seule.

De plus, si l'on insiste généralement sur l'importance d'une répartition régionale équilibrée des nouveaux arrivants afin de favoriser leur pleine participation à la vie collective et de permettre à toute la population d'accueil de bénéficier de l'apport que représente l'immigration, l'absence d'un réseau d'entraide communautaire et du soutien de personnes de même origine est souvent invoquée comme un des facteurs qui rend la première insertion et la rétention des immigrants généralement plus difficiles dans les régions où ils sont isolés que dans les zones métropolitaines où ils tendent à se concentrer.

Cependant, si ce premier regroupement donne lieu à une situation d'isolement qui perdure et que la ghettoïsation professionnelle et le dédoublement institutionnel deviennent permanents, la possibilité pour l'immigrant d'apporter sa pleine contribution à la société d'accueil et d'établir des relations significatives avec ses concitoyens de toutes origines est sérieusement compromise. Il est donc tout à fait justifié que la société d'accueil se préoccupe de tels phénomènes qui sont d'ailleurs assez fréquents dans les pays d'immigration.

En général, à l'exception d'une très petite minorité de groupes marginaux le plus souvent engagés dans la poursuite d'idéaux religieux traditionnels, ce repli sur soi de certains individus et de certaines communautés est rarement un phénomène volontaire reflétant un refus de s'intégrer. De telles tendances résultent plutôt de la persistance d'obstacles personnels ou sociétaux importants qui forcent les immigrants ou leurs descendants à se confiner à une insertion minimale, en marge de la société commune. C'est pourquoi, au delà des mesures de premier accueil et de soutien à l'établissement, l'atteinte d'un objectif de pleine participation des immigrants et des membres des communautés culturelles à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil suppose généralement des interventions à plus long terme et ce, au moins dans trois domaines essentiels de la vie sociale.

Tout d'abord, il est clair que la société d'accueil doit favoriser une intégration socio-économique non marginale des immigrants et de leurs descendants. Elle doit donc s'opposer sans équivoque à la discrimination dans les domaines du travail et du logement et soutenir les personnes de ces groupes qui sont désavantagées sur le plan professionnel dans leurs efforts pour développer leur aptitude au travail et améliorer leur situation de vie. Dans ce processus, on doit souligner tout spécialement l'importance du rôle joué par l'État employeur dans la promotion d'un message sociétal clair quant à la nécessité de l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les citoyens, quelle que soit leur origine.

En outre, si la société d'accueil veut inciter la population immigrante ou d'origine immigrante à privilégier la fréquentation d'institutions communes, elle doit s'assurer d'abord que l'ensemble des services publics, para et péripublics lui soient également accessibles et surtout que, par une prise en compte de ses besoins spécifiques, cette clientèle bénéficie d'une égalité de traitement réelle au sein des diverses institutions de la société d'accueil. Cette adaptation institutionnelle est particulièrement cruciale au chapitre de l'éducation, des services sociaux et de santé ainsi que de l'accès à l'information, parce que les ressources sociétales qui y sont dispensées conditionnent largement la possibilité d'une participation significative en d'autres domaines de la vie sociale. Cependant, dans tous les contextes nationaux, on considère généralement que les interventions destinées à l'atteinte de cet objectif doivent s'inscrire à l'intérieur de balises réalistes qui tiennent compte des limites de la capacité de l'État à financer et à gérer des services parallèles ainsi que des effets pervers à plus long terme que pourrait susciter l'institutionnalisation de mesures destinées normalement à répondre à court terme à des besoins immédiats.

Enfin, puisque dans nos sociétés démocratiques le rôle des citoyens ne se limite pas à s'insérer dans un modèle pré-établi, la société d'accueil doit favoriser la représentation et l'implication des immigrants et des Québécois des communautés culturelles dans l'ensemble des institutions à caractère plus ou moins formel où se négocient et se définissent les orientations de la vie collective. En effet, pour que la population immigrante ou d'origine immigrante apporte véritablement sa pleine contribution à la société d'accueil et soit en mesure d'y faire valoir ses intérêts légitimes, le groupe majoritaire doit accepter d'être modifié par cet apport nouveau. Il doit donc permettre aux citoyens de toutes origines d'occuper la place qui leur revient au sein d'institutions aussi diversifiées que les partis politiques nationaux ou locaux, les instances décisionnelles ou consultatives de diverses institutions publiques ou parapubliques, les Églises, les syndicats, les associations de gens d'affaires et, de manière plus large, l'ensemble des organismes regroupant des personnes intéressées à la poursuite de buts communs.

Dans l'atteinte de ces trois objectifs qui conditionnent largement la possibilité pour l'immi-

grant ou ses descendants de franchir les barrières personnelles ou sociétales qui les empêchent d'apporter leur pleine contribution à la société commune, les organismes spécifiques que s'est donnés la population immigrante ou d'origine immigrante afin de répondre à divers besoins, sont appelés à jouer un rôle important. En effet, tant à cause de l'expertise appréciable qu'on y trouve relativement aux besoins et aux caractéristiques de clientèles particulières, que de l'influence qu'exercent généralement les plus représentatives de ces associations et les personnes-ressources qui les animent, le développement d'un partenariat réel entre ces organismes et les diverses institutions de la société d'accueil constitue souvent un élément essentiel d'une politique efficace de pleine participation des immigrants et de leurs descendants à l'ensemble de la vie collective.

1.6 L'intégration implique le développement d'un sentiment d'appartenance à la société d'accueil

Malgré toute l'importance qu'il faut accorder à la pleine participation des immigrants et de leurs descendants à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil en tant que révélateur du degré d'intégration qu'ils ont atteint, il n'en demeure pas moins que la vie sociale ne se limite pas à des interactions à caractère fonctionnel. Elle repose aussi largement sur l'existence de valeurs et de symboles communs qui constituent la base des pratiques sociales et permettent aux interactions individuelles d'être à la fois harmonieuses et significatives.

Dans les sociétés traditionnelles, cette cohésion sociale est généralement assurée par l'imposition à tous les citoyens d'un modèle culturel et idéologique uniforme ainsi que par la référence à un passé commun, réel ou mythique, comme critère d'appartenance à une nation qui ne saurait alors être que monoethnique.

À l'opposé de cette formule simple qui suscite parfois des nostalgies, mais à laquelle bien peu d'individus ayant goûté aux avantages de la liberté personnelle et du pluralisme voudraient ou pourraient même revenir, les sociétés démocratiques modernes, permettent à l'ensemble de leur citoyens, qu'ils appartiennent aux groupes majoritaire ou minoritaires, de choisir librement leur style de vie, leurs opinions et leurs valeurs, dans les limites d'un consensus minimal généralement définies par le cadre juridique.

De plus, comme elles sont, par choix, largement multi-ethniques, ces sociétés ne peuvent faire des origines communes leur critère d'appartenance. C'est pourquoi la cohésion sociale y repose essentiellement sur le vouloir vivre collectif de leurs membres et leur engagement dans un projet d'avenir commun qu'ils ont à construire, comme nous l'avons vu précédemment, à travers leurs interactions quotidiennes et leur participation aux institutions plus formelles de la société.

On voit donc toute l'importance qu'est appelé à jouer le développement d'un sentiment d'identification et d'allégeance à la société globale qui unit tous les citoyens au delà de leurs différences individuelles ou de leurs appartenances spécifiques. Le développement de ce sentiment d'appartenance à la société d'accueil chez l'immigrant ou ses descendants pose des problèmes très particuliers, que ne connaissent généralement pas les membres du groupe majoritaire chez lesquels l'identification se crée largement durant l'enfance à travers un processus de socialisation la plupart du temps inconscient.

Ces difficultés tiennent tout d'abord au fait que l'immigrant doit plus ou moins consciemment se resocialiser, c'est-à-dire déconstruire le sentiment d'appartenance dominante à une autre société (son pays d'origine) que celle-ci avait réussi à susciter en lui par un processus très similaire à celui qu'utilise la société d'accueil à l'égard de ses membres. On comprendra sans peine que cette évolution ne soit pas immédiate et que souvent même, elle ne se réalise pas entièrement durant la vie de l'immigrant qui conservera longtemps une double allégeance.

D'autres obstacles extérieurs expliquent la lenteur du processus dans de nombreux contextes. En effet, s'identifier c'est aussi (et peut-être même d'abord et avant tout) être

identifié, nommé, reconnu comme membre à part entière de la société d'accueil, et ce autant par ses institutions formelles que par les simples citoyens côtoyés dans la vie quotidienne. Dans le cas des immigrants, et souvent même de leurs descendants, cette réalité a été largement négligée, et le double message a été plutôt la norme que l'exception. De plus, on a souvent oublié que, tout comme la participation, l'identification est un concept dynamique qui modifie autant son sujet (l'immigrant) que son objet (le « nous » collectif de la société d'accueil).

On admet généralement aujourd'hui que, parallèlement à l'ensemble des mesures qui favorisent la pleine participation des immigrants et de leurs descendants à l'ensemble de la vie collective, le développement d'un sentiment d'appartenance à la société d'accueil s'appuie sur cinq dimensions essentielles.

Tout d'abord, puisqu'aucun avenir commun ne se bâtit sur un vacuum sociétal, l'immigrant et ses descendants (dans le cas où cette initiation n'aurait pas été faite à l'arrivée) doivent prendre connaissance et comprendre diverses caractéristiques du pays d'accueil comme les valeurs fondamentales dans les limites desquelles peut s'épanouir le pluralisme, les référents culturels du groupe majoritaire, son histoire et ses aspirations, afin d'être en mesure, à court terme, de fonctionner dans la vie quotidienne et, à plus long terme, de s'approprier la mémoire collective de la société où ils s'insèrent.

En même temps, il leur faut développer une formule personnelle qui leur permette d'harmoniser les aspects de l'héritage culturel du passé qu'ils désirent conserver avec diverses caractéristiques de la culture d'accueil qu'ils veulent ou doivent adopter pour s'y insérer pleinement. Ce défi, popularisé sous le concept de « choc culturel », touche généralement plus particulièrement la deuxième génération qui, n'ayant plus d'allégeance à l'égard du pays d'origine mais fortement socialisée dans la culture d'origine, doit s'inventer une identité harmonieuse qui concilie l'appartenance à une communauté spécifique et l'identification à la société plus globale. C'est pourquoi, par le message sociétal positif d'acceptation du pluralisme qu'elles envoient aux immigrants ou à leurs descendants, les interventions visant la valorisation des langues et des cultures d'origine et le soutien à leur développement constituent des atouts en faveur d'une meilleure identification à la société d'accueil, pour autant qu'elles soient conçues de façon à éviter certains effets pervers d'isolement et de ghettoïsation et qu'elles véhiculent une notion de la culture d'origine telle qu'elle est vécue réellement dans le pays d'accueil.

L'immigrant et ses descendants doivent aussi être en mesure de se reconnaître comme membres à part entière de la société d'accueil dans l'ensemble des messages que celle-ci diffuse à travers diverses institutions qui constituent la base du processus de socialisation dans les sociétés modernes — entre autres et surtout, l'école, les médias, la publicité et les communications gouvernementales. En effet, si le message sociétal d'appartenance à la société commune n'est pas cohérent, mais véhicule implicitement une idéologie d'exclusion, il est douteux qu'on puisse assister au développement d'un authentique sentiment d'identification.

Comme tout processus qui concerne des individus, le développement d'un sentiment d'appartenance ne peut toutefois reposer uniquement sur les relations des citoyens avec l'État ou diverses institutions formelles. C'est largement à travers les contacts personnels que se développe la reconnaissance mutuelle des individus comme membres à part entière d'une société commune. Bien qu'une participation institutionnelle accrue favorise la fréquence de ces contacts, elle ne l'assure pas dans tous les cas, à cause de certains déterminants structuraux, comme la concentration des immigrants dans diverses régions et quartiers ou le pluralisme institutionnel qui existe dans certaines sociétés.

De plus, les contacts à l'intérieur d'institutions communes peuvent se limiter à la coexistence sans interaction réelle et même créer des situations de tension ou de conflit. C'est pourquoi le développement d'un sentiment d'identification des immigrants ou de leurs descendants à la société d'accueil nécessite souvent des actions visant le rapprochement intercommunautaire.

Dans une démarche visant à assurer la cohésion sociale, l'objectif à long terme de ce rapprochement ne peut être que de permettre aux individus d'établir des relations interpersonnelles qui transcendent les appartenances culturelles ou raciales et non d'insister sur leurs différences ou leurs oppositions. Cependant, il ne fait aucun doute qu'à court terme, la qualité des contacts que l'immigrant ou le membre des communautés culturelles peut établir avec d'autres membres de la société d'accueil dépend largement de la capacité de chacun des partenaires à interpréter adéquatement les différences culturelles et à se démarquer critiquement de toute idéologie qui tendrait à promouvoir, à partir d'une vision stéréotypée des personnes, la supériorité d'un groupe par rapport à un autre. De plus, la vision qu'entretient le groupe d'accueil de l'immigration et de ses conséquences influence sa perception des immigrants. Dans le contexte actuel où l'immigration prend de plus en plus un caractère multiracial et implique souvent des individus appartenant à des cultures particulièrement éloignées de celle du groupe majoritaire, la promotion d'attitudes favorables à l'immigration, la sensibilisation interculturelle et la lutte au racisme dans l'ensemble de la population jouent donc un rôle essentiel dans le processus d'intégration des immigrants et de leurs descendants.

2 Le contexte spécifique du Québec et ses défis particuliers

Suite à l'analyse du processus d'intégration et des conditions nécessaires à sa réalisation, on conviendra sans peine que le défi d'une intégration harmonieuse des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise commande des interventions variées que le Québec partage, pour la plupart, avec l'ensemble des sociétés occidentales modernes et démocratiques dont il fait partie. Cependant, étant donné la spécificité de sa situation, la société québécoise subit des contraintes supplémentaires qui rendent la question de l'intégration des immigrants et de leurs descendants plus complexe qu'ailleurs.

Il est évidemment impossible de décrire ici exhaustivement l'ensemble des éléments qui influencent l'atteinte de cet objectif majeur dans notre société. Il apparaît toutefois essentiel d'aborder quatre des défis particuliers résultant de la spécificité du contexte québécois, soit :

- *la nouveauté de la problématique d'intégration en milieu francophone ;*
- *la fragilité du statut du français comme langue commune de la société québécoise ;*
- *la force des tendances centrifuges qui se manifestent chez les immigrants et leurs descendants ;*
- *la difficulté particulière qu'implique pour la majorité francophone sa redéfinition en communauté d'accueil.*

2.1 La nouveauté de la problématique d'intégration en milieu francophone

Dans un contexte comme celui du Québec qui reçoit depuis plus d'un siècle d'importantes vagues migratoires, il peut paraître paradoxal de parler de la nouveauté de la problématique d'intégration des immigrants et de leurs descendants. Cependant, un rapide examen de l'évolution relativement récente de la société québécoise révèle sans contredit des changements majeurs quant aux règles du jeu à l'intérieur desquelles s'articulent désormais les relations entre les nouveaux arrivants ou même les communautés d'implantation plus ancienne et la communauté francophone.

En un peu plus de vingt ans, en effet, le Québec est passé d'une société plurale où le groupe francophone n'occupait pas toute la place qu'aurait normalement dû lui assurer son statut majoritaire et où dominait un fort isolement intercommunautaire et une insertion marginale des immigrants, le plus souvent par l'entremise des institutions anglophones, à une société qui se veut maintenant à la fois francophone, commune et ouverte au pluralisme. Le groupe francophone et ses institutions y sont désormais perçus comme le pôle central autour duquel doit se réaliser l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que la pleine participation des communautés plus anciennes, ce qui constitue une remise en question majeure des tendances du passé.

Bien que cette redéfinition réponde clairement à des objectifs prioritaires liés à la survie et au développement futur de la société québécoise, il ne fait aucun doute que le caractère récent de la problématique d'intégration des immigrants et de leurs descendants au milieu francophone influe sur la complexité de la tâche à accomplir dans ce domaine.

Tout d'abord, contrairement à la grande majorité des sociétés occidentales qui ont eu le temps de développer une expertise appréciable auprès de populations immigrantes moins diversifiées et de culture plus proche de celle du groupe majoritaire avant de faire face à la nouvelle réalité d'une immigration de plus en plus multiraciale et de culture non occidentale, la majorité francophone du Québec et ses institutions ont eu, et ont encore, à relever simultanément ces deux défis, auxquels leur inexpérience en matière d'intégration avant le début des années 70 ne les avait guère préparés à répondre.

En outre, dans les sociétés engagées dans l'intégration des immigrants depuis suffisamment longtemps pour être en mesure de prendre du recul, la conscience de l'importance du facteur temps et de la complexité du processus d'adaptation à une nouvelle société permet souvent d'aborder les défis du présent avec une certaine sérénité. Dans un contexte comme celui du Québec où cette expérience est récente, l'insécurité, l'impatience, et parfois même l'alarmisme constituent probablement les plus grands dangers qui guettent certains secteurs de notre population. Bien que ces divers sentiments soient compréhensibles, il est essentiel de rappeler ici qu'ils sont davantage susceptibles de freiner le processus d'intégration que de le favoriser.

Enfin, si dans toutes les sociétés on constate souvent que, pour une variété de facteurs, des populations d'implantation plus ancienne peuvent avoir dans certains domaines des besoins très similaires à ceux des nouveaux arrivants, au Québec la redéfinition des règles du jeu du projet collectif qui sous-tend notre société depuis une vingtaine d'années, crée une situation où la corrélation entre l'ancienneté d'implantation et le degré d'intégration demande à être nuancée encore plus qu'ailleurs. En plus de répondre à divers besoins des nouveaux arrivants, il faut donc assurer également le « rattrapage » qu'implique, pour plusieurs individus appartenant à des communautés d'implantation plus ancienne, leur pleine participation et leur intégration égalitaire à la société québécoise d'aujourd'hui.

En effet, à défaut d'interventions spécifiques à ces clientèles, on risquerait de condamner à une insertion marginale permanente des personnes qui ne devraient pas assumer seules la responsabilité du contexte qui prévalait à l'époque de leur migration.

2.2 La fragilité du statut du français comme langue commune de la société québécoise

Depuis le début de la Révolution tranquille, l'action en matière linguistique de l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé au Québec s'inscrit, malgré des divergences ponctuelles, dans une logique d'ensemble claire : faire du français la langue commune grâce à laquelle les différents groupes qui composent la société québécoise pourront communiquer entre eux et participer à l'ensemble de la vie collective qui nous unit.

Il ne fait aucun doute que les divers efforts accomplis depuis plus de 20 ans dans la poursuite de cet objectif de consolidation du français comme langue commune ont porté, auprès des populations immigrantes ou d'origine immigrante, des fruits appréciables, mais dont l'ampleur est souvent sous-estimée à cause de perceptions alarmistes trop souvent répandues au sein de la population.

Ainsi, sans présenter ici un bilan exhaustif, signalons par exemple les changements majeurs constatés en 1986 au chapitre des transferts linguistiques des immigrants qui se sont installés au Québec depuis 1971 : plus de 55 % des personnes qui ont changé de langue l'on fait en faveur du français, notamment parmi les jeunes récemment arrivés, chez lesquels cette proportion dépasse 70 %. Cette tendance contraste fortement avec la donnée d'ensemble de deux transferts sur trois en faveur de l'anglais qui reflète l'importance du poids des grandes vagues migratoires des

années 50 et 60. Elle est aussi particulièrement révélatrice du changement qui s'est produit dans la dynamique sociolinguistique au Québec, puisque, comme nous l'avons vu précédemment, les transferts linguistiques reposent très largement sur la liberté des individus et non sur les contraintes étatiques. En outre, on doit rappeler ici que la proportion d'allophones capables de tenir une conversation courante en français est passée de moins de 45 % en 1961 à près de 70 % en 1986.

Cependant, ignorer la fragilité de ce nouveau statut de langue commune que tend de plus en plus à assumer pleinement le français dans la société québécoise, serait faire preuve d'un optimisme exagéré qui frôlerait l'irresponsabilité. En effet, une analyse réaliste de la complexité du contexte sociolinguistique du Québec et surtout de celui de la région de Montréal, qui reçoit la très grande majorité des nouveaux arrivants, ne peut que confirmer le fort pouvoir d'attraction qu'est susceptible de conserver l'anglais, du moins à moyen terme, auprès des populations immigrantes ou d'origine immigrante.

Que l'on attribue ce phénomène principalement à notre insertion minoritaire au Canada et en Amérique du Nord ; au rôle important que joue encore l'anglais comme langue de travail dans certains milieux ; à la présence à Montréal d'une importante communauté anglophone de vieille souche à forte complétude institutionnelle et à statut socio-économique appréciable ; ou encore à l'impact de l'anglicisation passée de certaines communautés sur les choix linguistiques des nouveaux arrivants de même origine, il est clair que la maîtrise de la langue de la majorité comme langue commune par les immigrants et leurs descendants implique au Québec une intervention nettement plus marquée qu'en d'autres contextes sociolinguistiques sans ambiguïté.

Tout d'abord, le caractère contradictoire des messages sociolinguistiques auxquels sont exposés les nouveaux arrivants au Québec nécessite une prise de position beaucoup plus explicite qu'ailleurs quant aux choix de société à l'intérieur desquels le groupe majoritaire désire accueillir et intégrer harmonieusement les personnes qui ont choisi de venir vivre avec nous. La promotion d'un message sociétal sur l'importance du français comme langue commune du Québec constitue une condition nécessaire à l'efficacité d'une action québécoise en matière d'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles. C'est pourquoi l'atteinte d'autres objectifs liés à la participation ou à l'identification devra toujours s'inscrire, du moins à long terme, dans la logique d'ensemble du projet collectif de la société québécoise.

De plus, la complexité du contexte sociolinguistique québécois crée une situation où, à l'opposé d'autres sociétés où ces dimensions peuvent être tenues pour acquises, le développement de la motivation à apprendre le français ainsi que la promotion de son usage dans toutes les sphères de la vie publique, afin d'assurer l'effet de bain linguistique qui est si déterminant dans le processus de maîtrise de la langue d'accueil par les immigrants et leurs descendants, commande des interventions spécifiques. En effet, sans efforts particuliers dans ces domaines, des actions, même énergiques, de développement des services d'enseignement déjà disponibles risqueraient de ne pas porter tous leurs fruits.

Enfin, bien que cette solution soit loin de constituer une panacée, des efforts en vue d'une meilleure répartition régionale de l'immigration s'imposent au Québec plus qu'ailleurs. En effet, dans le contexte sociolinguistique qui lui est propre, les interventions visant à diminuer la concentration métropolitaine des nouveaux arrivants sont susceptibles d'assurer une meilleure intégration linguistique des immigrants et de leurs descendants, pour autant, bien entendu, que les conditions nécessaires à la réalisation de l'ensemble du processus d'intégration soient établies dans les régions concernées.

2.3 Les tendances centrifuges qui se manifestent chez les immigrants et leurs descendants

L'ensemble des facteurs énumérés précédemment pour rendre compte du fort pouvoir d'attraction qu'est susceptible d'exercer la langue anglaise sur les immigrants et leurs descendants a également des conséquences sur la dynamique de participation institutionnelle et

d'identification à la société d'accueil qui est plus complexe au Québec qu'ailleurs.

Bien entendu, on ne peut pour autant passer sous silence les progrès notables qui ont été accomplis depuis une vingtaine d'années pour briser le traditionnel isolement intercommunautaire, assurer de plus en plus la fréquentation d'institutions communes par les Québécois de toutes origines ou promouvoir le développement d'un sentiment plus généralisé d'appartenance à notre société distincte.

Sans présenter un bilan exhaustif de ces efforts et de leurs résultats, rappelons qu'il faudrait faire preuve de myopie sociologique ou d'une mauvaise foi certaine pour ne pas reconnaître le statut de plus en plus central qu'occupent désormais le groupe francophone et ses institutions comme pôle de participation et d'identification — souvent même de revendication, ce qui révèle mieux que toute autre tendance la nouvelle reconnaissance du milieu francophone comme un lieu de pouvoir — des nouveaux arrivants et des membres des communautés plus anciennes. De plus, il est essentiel de signaler la nette amélioration du taux de rétention des immigrants au Québec qui, dépassant désormais les 65 %, tend à rejoindre celui du Canada dans son ensemble.

Cependant, malgré cette évolution positive, il est clair que les influences centrifuges qui s'exercent sur les immigrants et leurs descendants demeurent plus fortes qu'en d'autres contextes et ce, tant à cause du parallélisme institutionnel et socio-économique marqué qui prévaut encore au Québec que des messages contradictoires que reçoit le nouvel arrivant quant à la société à laquelle il doit s'identifier, étant donné notre insertion minoritaire au Canada et en Amérique du Nord.

Ces tendances ont plusieurs conséquences sur la mise en œuvre d'une action efficace d'intégration des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise, dans le cadre de laquelle la pleine participation à l'ensemble de la vie collective francophone et le développement d'un sentiment d'identification à la société distincte québécoise sont des éléments essentiels. En effet, plus qu'ailleurs, ces deux dimensions sont susceptibles d'influencer, à court terme, les comportements linguistiques et, à plus long terme, la survie d'une collectivité encore fragile.

Tout d'abord, alors que dans un contexte à dominance plus évidente, le désir de participer aux institutions de la majorité et de contribuer à la vie collective de la société d'accueil de manière non marginale peut être tenu pour acquis pour la majorité des immigrants et de leurs descendants, l'atteinte de cet objectif au Québec implique, parallèlement aux interventions qui assureront les adaptations nécessaires de la part du groupe francophone et de ses institutions, la promotion auprès des nouveaux arrivants et des Québécois des communautés plus anciennes d'un message cohérent quant à l'importance du milieu francophone comme lieu central de participation à la vie collective du Québec. Dans ce processus, le caractère essentiel de la collaboration avec les partenaires des organismes spécifiques aux immigrants et aux Québécois des communautés culturelles est évident. Il est clair, en effet, que sans leur apport, il ne pourra être fait en sorte que l'attraction vers la société québécoise l'emporte chez les immigrants et leurs descendants sur les influences centrifuges importantes qui continueront à s'exercer sur eux à court et moyen terme.

En outre, plusieurs des grands axes d'intervention qui influencent le développement d'un sentiment d'appartenance à la société d'accueil chez les immigrants et leurs descendants demandent une action plus énergique qu'ailleurs, étant donné la spécificité du contexte québécois.

Ainsi, la situation de peuple minoritaire du Québec au Canada et en Amérique du Nord commande d'accorder une importance toute particulière aux mesures qui permettront aux immigrants et aux Québécois des communautés culturelles de prendre connaissance et de comprendre diverses caractéristiques qui fondent la spécificité du Québec, afin de faire en sorte que l'avenir commun à bâtir ensemble s'insère dans le prolongement d'un passé collectif.

De même, l'intensification des actions visant à favoriser le rapprochement avec la communauté francophone et à promouvoir un mes-

sage sociétal d'appartenance des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la société québécoise apparaît essentielle afin de répondre à la complexité de l'enjeu ethnoculturel dans notre société.

Enfin, encore plus qu'ailleurs, il est nécessaire de s'assurer que les efforts appréciables que consent déjà le Québec en matière de valorisation des langues et des cultures d'origine et de soutien à leur développement ne suscitent pas les effets pervers mentionnés plus haut, mais s'insèrent dans la logique d'ensemble de notre action en matière d'intégration, en contribuant au développement d'un sentiment d'identification des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la société québécoise.

2.4 La difficulté particulière qu'implique pour la majorité francophone sa redéfinition en communauté d'accueil

Pour un groupe majoritaire, il est toujours difficile d'accepter la modification de ses institutions et de son identité qu'implique l'intégration à l'ensemble de la vie collective de nouveaux arrivants ou de divers groupes minoritaires ayant longtemps vécu en marge de la société commune.

Lorsque ce groupe majoritaire dans une société particulière est en même temps un groupe minoritaire préoccupé de sa propre survie dans un contexte géopolitique plus large, comme c'est le cas de la majorité francophone au Québec, on conçoit aisément la difficulté que peut poser sa redéfinition en communauté d'accueil.

Contrairement à la situation prévalant généralement dans les pays d'immigration, l'identité québécoise traditionnelle s'est, en effet, largement bâtie autour du sentiment qu'ont les membres de la communauté francophone de partager un passé commun — qui a souvent été difficile et où l'immigration n'a pas toujours joué un rôle positif — et d'être unis, plus étroitement que d'autres groupes à statut moins précaire, par la nécessité d'assurer le développement d'une collectivité encore fragile. En outre, bien que la majorité francophone soit désormais un groupe non homogène dont les membres ont des appartenances multiples et des valeurs souvent différentes, ce pluralisme interne est un phénomène relativement récent au sein d'une communauté qui a été caractérisée jusqu'au début des années 60 par le partage d'un modèle culturel et idéologique largement uniforme.

Dans un contexte où, même au Québec, son statut de groupe majoritaire n'a pas toujours été reconnu, la communauté francophone a donc longtemps considéré ses institutions comme vouées exclusivement à ses membres et à la défense de leurs intérêts. Celles-ci ont d'ailleurs représenté dans le passé la principale voie de mobilité sociale pour les francophones et constituent encore un instrument essentiel dans la résistance aux pressions assimilationnistes qui s'exercent sur le groupe francophone du Québec, en raison de son insertion minoritaire au Canada et en Amérique du Nord.

Devenir un groupe d'accueil, c'est-à-dire accepter de partager ses institutions avec des personnes d'origines différentes et apprendre à intégrer cette diversité comme une composante interne d'une nouvelle identité québécoise, représente donc un défi majeur pour la communauté francophone et ce, même si sa situation traditionnelle de groupe minoritaire lui a permis de développer une tolérance appréciable à l'égard du pluralisme considéré comme extérieur à sa propre collectivité.

Ceci dit, il importe de souligner les efforts remarquables consentis par la majorité francophone au Québec depuis 20 ans dans ce processus de redéfinition en groupe d'accueil. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une évolution majeure et même, dans certains domaines, d'un renversement de situation, sur le plan des relations qu'entretient désormais la communauté francophone avec les nouveaux arrivants et même les groupes d'implantation plus ancienne.

Sans présenter ici un bilan exhaustif des résultats dans ce domaine, signalons par exemple l'impact certain de l'implication relativement récente du Québec en matière de sélection et d'intégration des immigrants sur les attitudes des Québécois francophones à

l'égard de l'immigration. Nettement plus négatives que celles des Anglo-Canadiens jusque dans les années 70, leurs attitudes se révèlent désormais, dans divers sondages, parmi les plus positives au Canada. Mentionnons également l'adaptation — encore inachevée mais remarquable en si peu de temps — du système scolaire de langue française et de son personnel à sa nouvelle clientèle multiethnique ; les amitiés interculturelles et interraciales nombreuses qu'on voit se développer chez les jeunes de diverses communautés et, d'une façon plus générale, la nouvelle ouverture et la prise de conscience certaine que manifestent diverses institutions de notre société à l'égard de l'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à l'ensemble de la vie collective.

Cependant, malgré le caractère positif de cette évolution, il n'en demeure pas moins que la transformation de la communauté francophone en groupe d'accueil pose encore des défis importants au Québec et ce, tant à cause du poids du passé que de certains déterminants actuels liés à la spécificité de notre contexte.

Ainsi, la nécessité pour les institutions de concilier leur mandat premier de développement de la société distincte avec leur responsabilité d'accueil rend leur tâche plus complexe qu'ailleurs. En outre, la faiblesse de la représentation des immigrants et des communautés culturelles en dehors de la région montréalaise ainsi que le caractère inachevé de la reconnaissance du groupe francophone comme pôle de participation et d'identification incitent souvent divers milieux francophones à se confiner dans un certain immobilisme.

La pleine participation des immigrants et de leurs descendants à l'ensemble de la vie collective francophone ainsi que leur reconnaissance comme membres à part entière de notre société distincte suppose donc au Québec, encore plus qu'ailleurs, des interventions marquées afin de soutenir le groupe majoritaire dans sa démarche d'adaptation à ces nouveaux défis.

C'est pourquoi il apparaît essentiel d'accorder une attention toute particulière, dans le contexte québécois, aux mesures qui faciliteront la prise en compte, dans les institutions francophones, des caractéristiques et des besoins spécifiques de la population immigrante ou d'origine immigrante, afin de lui assurer, dans les limites des choix de société que s'est donnés le Québec, un égal accès à l'emploi, une égalité réelle de traitement dans les services qui y sont dispensés ainsi qu'une représentation et une implication accrue dans l'ensemble des processus décisionnels formels ou informels qui s'y déroulent.

En outre, étant donné la nouveauté de la problématique d'intégration au milieu francophone et le poids qu'elle fait peser sur nos institutions relativement inexpérimentées dans ce domaine, la spécificité québécoise commande de favoriser le développement d'un partenariat plus soutenu avec les organismes des communautés culturelles dont l'expertise est susceptible de représenter, encore plus qu'ailleurs, un atout essentiel dans l'atteinte de notre objectif d'intégration.

Enfin, tant par l'intensification du message d'appartenance à la société québécoise des nouveaux arrivants et des Québécois des communautés culturelles, que par la bonification des efforts visant à promouvoir les attitudes favorables à l'égard de l'immigration, la sensibilisation interculturelle et la lutte au racisme, il est essentiel de soutenir le processus d'émergence d'une nouvelle identité québécoise pluraliste — déjà largement amorcé dans certains secteurs de la société — pour qu'il s'étende à l'ensemble de la population.

Gouvernement du Québec
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration